

# La Paracha de Vayelekh

Dvar Thora traduit à partir du Sefer « ודברת בם » du Rav Pin'has Eliahou Feldman Chlita .

Traduction : Rav Guetta Yaakov

Le « Bâ'h » dans le ohr Hahaim (Chap 32, verset 16) tranche qu'un sofer doit avant d'écrire chaque mot du Sefer Thora, le prononcer préalablement.

En effet, la source de cette loi provient de la Guémara Baba Batra p15 citant qu'Achem dictait chaque mot de la Thora à Moché et ce dernier après l'avoir répété l'écrivait par la suite.

Le Tour rejoignant d'ailleurs cette Halakha en explique ainsi la raison : « Le sofer doit d'abord prononcer chaque mot du sefer thora de manière à ce que le souffle Kadoch émanant de sa lecture orale imprègne chacune des lettres qu'il écrira par la suite sur le parchemin. »

A la lumière de cette loi, l'Admour de Tsenz explique de manière remarquable certains versets de notre paracha (versets 19 et 21, Chap 31).

« Et maintenant écrivez ce cantique (la Thora), enseigne le aux bnei Israel, mets le dans leurs bouches ....

Achem explique en effet, qu'au moment où « כתבו את השירה הזאת » c'est-à-dire qu'au moment où vous écrirez chaque mot de la Thora appelée « chira », il faudra préalablement « ולמדה », c'est-à-dire l'enseigner ou plus exactement (par rapport à la halakha citée ci-dessus) la formuler avant de l'écrire afin de l'imprégner de la Kédoucha de cette parole lors de son écriture sur le parchemin.

On peut également comprendre à travers cela le sens du verset 21 disant : « Et il adviendra que lorsque fonderont sur lui (le peuple d'Israël) des maux nombreux et des souffrances, ce cantique (la Thora) portera pour lui témoignage...

Comment peut-on comprendre que la Thora emploie ici le langage de « והיה » (Et il adviendra) exprimant l'idée de Simha, alors que ce verset parle malheureusement de souffrances s'abattant sur le peuple d'Israël ? :

« והיה כי תמצאן אתו רעות רבות וצרות »

Cependant, cette Simha exprimée par le terme « וְהִיא » s'explique par le conseil qu'Achem nous donne au moment des souffrances pour pouvoir s'en défaire.

En effet, les termes « וְעִנְתָּה הַשִּׁירָה הַזֹּאת לְעֵד לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל » attestent que cette Thora que nous entonnerons (וְעִנְתָּה) comme un chant (הַשִּׁירָה הַזֹּאת) constituera un témoignage (לְעֵד) pour nous Bnéi Israël, montrons combien chaque parole de Thora, chaque mot du Téhilim peut apporter délivrance et bénédictions au peuple d'Israël traversant les vicissitudes de l'exil.